

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Saison 2026-2027

1. Inscription

La **boutique en ligne Visiteur** est ouverte à tous les cavaliers non adhérents souhaitant pratiquer ponctuellement au sein de notre établissement.

L'accès à l'**École d'équitation**, notamment aux formules de forfaits annuels et aux cartes permettant de pratiquer l'équitation tout au long de l'année, nécessite une inscription préalable sur le site internet du Haras de Citeaux.

Lors du choix d'une formule, le cavalier est invité à compléter son **dossier d'inscription 2026-2027**. Une fois ce dossier renseigné, il peut accéder à son panier et procéder au paiement de la formule choisie.

À la suite du paiement et **après validation par l'équipe du Haras**, le cavalier obtient l'accès à la **plateforme de réservation des cours**.

Pour les formules annuelles, une place lui est attribuée dans un cours régulier pour la saison, sous réserve des disponibilités, du niveau du cavalier et de l'organisation des groupes.

La plateforme de réservation permet également la gestion des cours ainsi que la communication de l'**attribution des chevaux et poneys** pour chaque séance.

L'inscription à l'établissement est souscrite pour une **saison d'équitation liée à l'année scolaire**.

L'adhésion comprend la **licence fédérale FFE** ainsi que le droit d'accès et d'utilisation des installations de l'établissement dans le cadre des activités souscrites.

Est considéré comme « **Visiteur** » tout cavalier extérieur non adhérent à l'établissement. Il peut accéder aux prestations ouvertes aux visiteurs, sous réserve des places disponibles et aux tarifs et conditions indiqués lors de la réservation.

2. Fonctionnement

Une séance d'équitation comprend un encadrement ainsi qu'un droit d'accès et d'utilisation des installations sportives, selon la fréquence correspondant à la formule souscrite.

Les forfaits annuels correspondent à **34 séances pour une pratique d'une heure par semaine** ou **68 séances pour une pratique de deux heures par semaine**, selon la formule choisie et le calendrier de la saison.

Le choix ou la demande d'un cours ne vaut pas attribution définitive d'une place.

Le club se réserve le droit de **réguler et d'organiser les cours en fonction du niveau des cavaliers, du taux de remplissage des groupes, de la cavalerie disponible et des nécessités de fonctionnement de l'établissement**.

La gestion des inscriptions, désinscriptions et reports de cours s'effectue depuis **l'agenda de réservation en ligne**, dans le respect des délais prévus aux présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf mention contraire dans la formule souscrite, les **stages, randonnées, compétitions, cours particuliers et activités proposées en dehors du planning hebdomadaire** ne sont pas compris dans le forfait annuel. Ils font l'objet d'une réservation et d'une tarification distinctes.

Les **séances d'essai** peuvent être proposées sous réserve des places disponibles et sont facturées au **tarif Visiteur en vigueur**.

Pendant le **mois de septembre 2026**, en cas de souscription ultérieure à un forfait annuel, les séances d'essai déjà réglées seront **régularisées sur le montant du forfait, dans la limite de deux heures**.

3. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et/ou disponibles sur le site internet. Ils sont indiqués **toutes taxes comprises (TTC)** et comprennent la TVA applicable au jour de la facturation.

Ces tarifs peuvent faire l'objet de modifications. Les nouveaux tarifs sont consultables par voie d'affichage, sur le site internet du club ou communiqués au cavalier par voie électronique.

Tout client le souhaitant pourra obtenir une facture correspondant à la prestation réalisée.

Tarifs familles

Pour les cavaliers d'une **même famille**, un tarif dégressif est appliqué aux formules annuelles :

- **2e adhérent** : réduction de **10 € sur l'adhésion** et de **10 % sur le forfait annuel** ;
- **3e adhérent** : réduction de **20 € sur l'adhésion** et de **20 % sur le forfait annuel** ;
- **4e adhérent** : **adhésion offerte** (*hors licence FFE*).

Inscription en cours d'année

Pour une adhésion en cours d'année, une réduction sur le montant de l'adhésion annuelle, **hors licence FFE**, est accordée :

- **10 €** pour une arrivée de novembre à décembre ;
- **20 €** pour une arrivée de janvier à mars ;
- **30 €** pour une arrivée d'avril à juin.

Pour une inscription en cours d'année, les cours sont souscrits **à l'unité ou par carte de 10 heures**, selon les prestations et places disponibles.

4. Paiement

Rentrée 2026-2027 – Formules annuelles

Pour les **formules annuelles de la saison 2026-2027**, quel que soit le mode ou l'échelonnement de paiement choisi, **un premier règlement est obligatoire dès le mois de septembre et avant le début de la pratique.**

La validation définitive de l'inscription et l'accès aux cours sont conditionnés à la réception de ce premier règlement par le Haras.

Les facilités d'échelonnement de paiement sont **réservées exclusivement aux formules annuelles comprenant un forfait annuel**. Elles ne s'appliquent pas aux cartes, stages, activités, prestations à l'unité ou autres achats.

Pour les familles de plusieurs cavaliers, merci de vous adresser directement au bureau pour l'organisation du règlement.

Paiement en 3 fois par chèques bancaires

Les trois chèques doivent être remis dès l'inscription. Le premier est encaissé en **septembre**, les deux suivants de manière différée en **octobre et novembre**, conformément à l'échéancier correspondant à la formule choisie.

Paiement en 10 fois avec prélèvements automatiques SEPA

Pour la saison 2026-2027, les formules annuelles peuvent bénéficier d'un règlement réparti sur **10 échéances**.

Un premier règlement est effectué directement auprès du Haras en **septembre**, puis le **solde est réparti sur 9 prélèvements automatiques SEPA**.

La mise en place des prélèvements est conditionnée à la transmission et à la validation des informations et autorisations nécessaires au mandat SEPA.

Un simulateur est disponible afin de préparer les règlements correspondant à la formule choisie :

→ **[SIMULER MON ÉCHÉANCIER]**

Moyens de paiement acceptés

Les moyens de paiement suivants sont proposés au cours de l'année, selon la prestation concernée.

Carte bancaire en ligne

La **carte bancaire est le seul moyen de paiement permettant un règlement directement en ligne** lors de la commande.

Pour utiliser un autre moyen de règlement, sélectionner « **Paiement hors ligne** » au moment de la commande.

Virement bancaire à distance

Le règlement peut être effectué par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

Titulaire du compte :

EARL HARAS DE CITEAUX
ÉCURIE DE LA FORGEOTTE

Route de Seurre
21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

IBAN : FR76 1080 7004 0382 3210 1437 317

BIC : CCBPFRPPDJN

Code banque : 10807

Code guichet : 00403

N° de compte : 82321014373

Clé : 17

Domiciliation :

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

93 boulevard Mansart

21000 Dijon

Le **nom du cavalier** et, si possible, la prestation concernée doivent être indiqués dans le libellé du virement afin de permettre son identification.

Espèces au bureau

Les règlements en espèces sont remis **en main propre au bureau**.

Des enveloppes sont disponibles sur le bureau de la comptabilité. Elles doivent mentionner :

- le nom du cavalier ;
- la date de dépôt ;
- le libellé de la vente ou de la prestation ;
- le montant versé.

Merci de prévoir l'appoint.

Chèques bancaires

Pour les règlements par chèque effectués en dehors de l'échéancier spécifique des formules annuelles, le **libellé de la vente ou de la prestation** doit être inscrit au dos du chèque, ainsi que le **nom du cavalier lorsqu'il est différent du titulaire du compte**.

Les chèques peuvent être déposés dans la **boîte aux lettres du club-house**.

Chèques-Vacances et Coupons Sport

Les **Chèques-Vacances et Coupons Sport** sont acceptés. Le nom du cavalier et la prestation concernée doivent permettre d'identifier le règlement.

Pass'Sport

Pour la rentrée 2026-2027, le **Pass'Sport est accepté jusqu'en décembre 2026**, sous réserve des conditions d'éligibilité et de validité du dispositif.

Validation des stages et activités

La réservation d'une **activité, d'un stage ou de toute autre prestation ponctuelle** n'est définitivement validée qu'après réception du paiement.

Lorsque le nombre de places est limité, **la date de réception du règlement détermine la priorité d'inscription.**

5. Modalités de remboursement, d'annulation et de report

L'adhésion est **non remboursable**.

Lorsque le cavalier, adhérent ou non, s'inscrit à une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau lui est réservé. Cette réservation permet au club d'organiser la cavalerie, les installations sportives et le personnel nécessaire.

Le **forfait annuel et la carte de 10 heures sont non remboursables**, sauf en cas de déménagement ou sur présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de poursuivre la pratique.

Pour tout autre motif, la demande pourra être étudiée par le club, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser le remboursement.

Tout cavalier arrivant en retard à une séance ne pourra prétendre ni au rattrapage du temps perdu ni à une réduction du prix de la prestation.

Tout cours ou activité à la carte non décommandé **au minimum 24 heures à l'avance, ou 2 jours à l'avance pour un cours particulier**, reste dû en intégralité.

L'annulation doit être effectuée selon les moyens mis à disposition par le club, notamment via l'agenda de réservation lorsque cette fonctionnalité est disponible.

Sous réserve des places disponibles dans **l'agenda de réservation**, le cavalier momentanément absent et ayant annulé son cours **plus de 24 heures à l'avance** pourra lui-même reporter son cours à une date ultérieure, **avant le dimanche 27 juin 2027**.

6. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent à la **Fédération Française d'Équitation (FFE)** et peut, à ce titre, délivrer à ses cavaliers une licence fédérale pratiquant ou compétition.

La licence pratiquant permet notamment de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés...) et de bénéficier des services et avantages proposés par la FFE.

La licence compétition permet, sous réserve du respect des conditions fédérales applicables, de participer aux compétitions officielles.

La pratique de l'équitation peut exposer le cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels.

Le cavalier est invité à prendre connaissance des **garanties d'assurance attachées à sa licence FFE**, notamment en matière de responsabilité civile et d'individuelle accident, ainsi que de leurs plafonds et exclusions.

Les garanties et informations correspondantes peuvent être consultées auprès de la FFE et de son assureur.

Il appartient au cavalier ou, lorsqu'il est mineur, à son représentant légal, d'apprécier si les garanties proposées sont suffisantes et, le cas échéant, de souscrire une assurance complémentaire.

7. Protection des données personnelles

L'établissement équestre collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion de ses clients et de ses activités.

Ces données peuvent notamment être utilisées pour la gestion des inscriptions, des cours, des réservations, des paiements, des stages, des compétitions, des licences ainsi que pour les besoins administratifs et organisationnels de l'établissement.

L'accès à ces informations est limité aux personnes habilitées à les utiliser dans le cadre de leurs fonctions ainsi qu'aux prestataires nécessaires au fonctionnement des services concernés.

Les modalités relatives à la collecte, au traitement, à la conservation des données et à l'exercice des droits des personnes concernées sont détaillées dans la **Politique de confidentialité et de protection des données personnelles** du club.

8. Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées par le club, le cavalier ou ses accompagnateurs peuvent être susceptibles d'apparaître sur des photographies ou vidéos individuelles ou collectives.

L'utilisation de l'image d'une personne est soumise à l'autorisation donnée dans le cadre de l'inscription ou de tout autre dispositif prévu à cet effet.

Lorsque cette autorisation a été accordée, les photographies ou vidéos pourront être utilisées par le club pour présenter et promouvoir ses activités, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, ses supports imprimés et ses supports de communication.

Les modalités d'autorisation relatives au **droit à l'image des cavaliers mineurs** sont renseignées par leur représentant légal.

9. Horaires et accueil

Accueil École d'équitation

- **Lundi : fermé**
- **Mardi : 17h à 20h**
- **Mercredi : 9h à 20h**
- **Jeudi : 17h à 20h**
- **Vendredi : 17h à 20h**
- **Samedi : 9h à 17h**
- **Dimanche : 9h à 13h**

Accès Pension

- **Lundi : 8h à 20h**
- **Mardi : 8h à 21h**
- **Mercredi : 8h à 21h**
- **Jeudi : 8h à 21h**
- **Vendredi : 8h à 21h**
- **Samedi : 8h à 19h**
- **Dimanche : 8h à 18h**

Accueil Bureau

- **Mardi : 9h à 13h**
- **Vendredi : 9h à 13h**

Le centre équestre prend en charge les cavaliers **30 minutes avant le début de leur cours et jusqu'à 30 minutes après la fin de celui-ci.**

Pour les activités particulières telles que les stages, randonnées, compétitions ou animations, la prise en charge des cavaliers intervient aux horaires de rendez-vous communiqués pour l'activité concernée.

En dehors des horaires d'accueil, les demandes doivent être adressées de préférence par **courriel à harasdeciteaux@gmail.com** ou par **SMS au 06 82 84 17 51.**

Le club s'efforce de répondre aux demandes dans un délai de **48 heures.**